**Intervention du Luxembourg**

**EPU41 – Afrique du sud**

Genève, le 16 novembre 2022

Ma délégation remercie ladélégation de l’Afrique du sud pour la présentation de son rapport national et formule les 4 recommandations suivantes :

1. Créer un environnement sûr et favorable pour les défenseuses et défenseurs des droits humains, y compris les enfants défenseurs des droits humains, en veillant à ce que tous les cas de harcèlement et de violence fassent l’objet d’enquêtes et que les auteurs de tels actes soient traduits en justice ;
2. Garantir aux femmes un accès aux soins de santé et aux services de santé sexuelle et reproductive tels que l’avortement ;
3. Modifier la loi sur l’enfance de manière à interdire les tests de virginité pour toutes les femmes et les filles et ériger en infraction la pratique de l’ukuthwala ;
4. Veiller à ce que les écoles gratuites cessent de facturer des frais et garantir l’accès de tous les enfants à une éducation préscolaire.

Nous souhaitons plein de succès à l’Afrique du sud dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*172 mots/ Temps de parole prévu : 1min 0sec / 16 novembre 2022, 9h00 – 12h30 (27e/123)*